ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

RAPPORT SUR LE COMMERCE MONDIAL 2004

Analyse du lien entre le cadre général des politiques intérieures et le commerce international

AVANT-PROPOS

Le Rapport annuel sur le commerce mondial 2004 est la deuxième publication annuelle de cette nouvelle série de documents du Secrétariat de l'OMC. Comme je l'ai indiqué l'année dernière, il a pour objectif de permettre au public de mieux comprendre les questions actuelles de politique commerciale et de contribuer à une réflexion éclairée sur les options qui s'offrent aux autorités. Comme l'année dernière, le Rapport commence par une description de l'évolution récente du commerce mondial. Viennent ensuite trois courts essais – sur les préférences commerciales, le mouvement temporaire des personnes physiques et les indications géographiques. Cette année, le thème principal du Rapport est la cohérence.

En ce qui concerne l'évolution du commerce, 2003 n'a pas été une année aussi sombre que certains le craignaient. Les échanges ont progressé de 4,5 pour cent en termes réels, soit à un taux encore légèrement inférieur à la moyenne des années 90 mais supérieur à ce que de nombreux prévisionnistes avaient envisagé. Ces résultats s'expliquent en grande partie par une reprise de l'activité économique au deuxième semestre. Les perspectives pour 2004 semblent bien meilleures que les résultats de 2003.

La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún a été décevante pour beaucoup et n'a guère contribué à stimuler la confiance des entreprises. Je partage pleinement l'idée, sans doute largement répandue, que des signes d'une volonté renouvelée de donner une impulsion au Programme de Doha pour le développement débouchera dans un avenir proche sur des résultats concrets. Si les gouvernements ne tenaient pas les promesses faites à Doha, cela porterait un coup au système commercial et ne permettrait pas de confirmer les prévisions à court terme concernant les résultats de l'économie mondiale, et encore moins de les revoir à la hausse. J'invite instamment les gouvernements à traduire en résultats concrets le désir qu'ils ont manifesté d'aller de l'avant.

S'agissant des trois courts essais figurant dans le Rapport, celui sur les préférences vient à point nommé. Des craintes quant à l'érosion des préférences ont été exprimées par les pays bénéficiaires dans le cadre du programme de négociation de manière plus affirmée et plus explicite que jamais. Cependant, si les gouvernements bénéficiaires sont soucieux de maintenir leurs marges de préférence, les autres souhaitent faire en sorte que la libéralisation du commerce fondée sur le principe NPF ne soit pas stoppée. Dans cet essai, les préférences sont évaluées en fonction du rôle qu'elles jouent dans la défense des intérêts commerciaux des pays bénéficiaires. Le bilan de cette évaluation est contrasté.

Les préférences ont certes été utilisées à bon escient par certains pays à des moments donnés, mais les effets en ont été atténués par un certain nombre de facteurs, dont la réduction constante des marges de préférence et le caractère complexe des régimes de préférence, qui les rendent moins attractifs. Le niveau d'utilisation des préférences est souvent faible. Un autre sujet de préoccupation est que les préférences risquent de drainer des ressources vers des secteurs d'activité qui ne pourraient pas survivre dans des conditions de concurrence normales. Lorsque c'est le cas, les pays investissent peut-être à tort dans des domaines qui à l'avenir posent des problèmes d'ajustement. La conclusion de cet essai est que les préférences ne peuvent pas durer éternellement et que, si les bénéficiaires font peut-être bien de les utiliser de façon aussi constructive que possible à court terme, dans une perspective à plus long terme, il faut envisager un monde sans préférences.

Le deuxième essai porte sur une autre question tout à fait d'actualité, à savoir la possibilité de tirer des avantages additionnels du commerce des services en facilitant le mouvement transfrontières temporaire des personnes. Le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services prévoit ce type de transactions et donne aux gouvernements les moyens de prendre des engagements destinés à augmenter cette source additionnelle de revenus nationaux. L'analyse qui figure dans cet essai porte essentiellement sur la présence temporaire. Les personnes qui séjournent à titre temporaire peuvent générer des bénéfices importants en encourageant d'autres formes de commerce, en favorisant le transfert de technologie et la mise en valeur des ressources humaines et en atténuant les variations cycliques de la demande de main-d'œuvre. Parallèlement, la présence temporaire évite les problèmes économiques et sociaux plus profonds liés aux migrations. Les engagements relatifs au mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services sont sensiblement moindres

que ceux qui concernent d'autres modes de fourniture. Peut-être avons-nous là encore une possibilité de consolider les avantages qui découlent du commerce, dans l'intérêt de tous. Les études empiriques portent à croire que ces avantages pourraient être importants.

Le troisième essai a pour thème une question sur laquelle les Membres sont divisés. Les indications géographiques sont une forme de droit de propriété intellectuelle qui vise à protéger les investissements dans la réputation, ainsi qu'à fournir aux consommateurs des informations concernant les caractéristiques des produits associés à des régions et à des traditions de qualité particulières. La question centrale est de savoir à quel point les gouvernements devraient protéger ces droits de propriété – la protection déjà prévue par l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les vins et les spiritueux sert de référence aux partisans d'une forte protection des indications géographiques, alors que d'autres pensent que les dispositions générales de l'Accord sur les ADPIC dans ce domaine sont suffisantes.

Le thème principal du Rapport de cette année, à savoir la cohérence, englobe des questions sur lesquelles repose la capacité des pays de tirer des avantages des politiques commerciales entérinées par l'OMC en sa qualité d'institution de réglementation et d'enceinte pour les négociations. Le Rapport part de l'hypothèse que les gains tirés de politiques saines en matière de commerce et d'investissement ne dépendent pas seulement de ces politiques, mais aussi des conditions fondamentales dans divers domaines d'action connexes. Les politiques influant sur la situation macro-économique, l'infrastructure et les services d'infrastructure, le fonctionnement des marchés intérieurs et la robustesse des institutions sont autant d'éléments qui déterminent la capacité des pays de tirer parti de leur participation à l'économie internationale.

La notion de cohérence est relativement difficile à cerner, car elle peut avoir des sens différents selon le contexte. Dans le présent Rapport, elle recouvre l'idée générale que les décideurs doivent dûment veiller à ce que les politiques soient complémentaires et aillent dans le même sens. Un grand nombre de ces politiques relèvent largement ou exclusivement des pouvoirs publics nationaux. En pratique, les gouvernements poursuivent des objectifs multiples, qui ne sont pas nécessairement faciles à concilier. En outre, à chaque objectif correspond toute une série de possibilités d'action. Ainsi, la cohérence est plus un principe directeur qu'un objectif précis.

Chacune des sous-sections de la partie qui a trait à la cohérence (Section II) est consacrée à un domaine d'action particulier. L'analyse concernant la politique macro-économique et la politique commerciale montre à quel point ces deux facettes du processus décisionnel au niveau gouvernemental sont étroitement liées, et en particulier, comment une mauvaise gestion et l'instabilité macro-économiques peuvent nuire aux objectifs de la politique commerciale. Elle insiste également sur le rôle limité et, en définitive, l'inefficacité des mesures commerciales en tant qu'instrument de gestion macro-économique.

L'analyse du rôle de l'infrastructure et des services d'infrastructure, qui aident les agents économiques à tirer parti des possibilités offertes par les marchés intérieur et extérieurs est axée sur les transports, les télécommunications, les services financiers et les services fournis aux entreprises. Il est incontestable que l'absence d'infrastructure et de services d'infrastructure efficaces et à des prix compétitifs entravent le développement à tous les niveaux, et pas uniquement dans le domaine commercial. L'action des pouvoirs publics en matière d'infrastructure est un élément fondamental qui détermine si les nations vont progresser ou rester à la traîne sur le plan économique. Le présent Rapport fait également ressortir un point important, à savoir que le commerce peut parfois jouer un rôle décisif dans la fourniture de services d'infrastructure efficaces.

La partie consacrée aux structures du marché intérieur explique pourquoi les pouvoirs publics ont la responsabilité de veiller à ce que les opérateurs privés ne puissent pas compromettre les possibilités de marché en rendant les marchés incontestables. Cette sous-section porte également sur les résultats (positifs et négatifs) des activités économiques qui n'entrent pas dans le cadre des relations commerciales normales. Là encore, il incombe aux pouvoirs publics de faire face à ces externalités. L'analyse donne l'exemple des conséquences environnementales négatives et des retombées technologiques positives pour illustrer la nature des choix qui s'offrent aux gouvernements, lorsqu'ils essaient d'élaborer un cadre de politiques durable et qui favorise à la fois la croissance et le développement.

La partie consacrée à la gouvernance et aux institutions montre que des institutions de grande qualité sont indispensables à la bonne marche de l'économie. Sans institutions efficaces, les marchés ne peuvent pas fonctionner correctement. Il ressort également que plus les institutions sont performantes et plus les avantages de l'ouverture commerciale sont grands en termes d'intégration dans l'économie mondiale. En outre, la nécessité de s'adapter au changement, y compris à la suite de réformes commerciales, sera nettement plus facile à accepter au plan social si des institutions de bonne qualité sont en place.

Enfin, la Section II porte sur le rôle joué par la coopération internationale en faveur de la cohérence des politiques. La coopération internationale peut être utile à bien des égards et les gouvernements ont en la matière un large éventail d'options à différents niveaux d'engagement contraignant. Dans le domaine commercial par exemple, l'OMC offre des possibilités de coordination pour la libéralisation des échanges qui procurent des avantages additionnels à toutes les parties. Elle constitue un cadre qui permet de réduire l'incertitude en matière de politique commerciale, d'abaisser les coûts de transaction et d'améliorer la circulation de l'information. Pour qu'elle reste efficace, il faut cependant que les gouvernements continuent à donner la preuve de leur détermination en s'acquittant des engagements qu'ils ont pris à Doha de négocier un meilleur accès aux marchés et des règles améliorées. Je suis certain que les signes observés récemment, qui dénotent une volonté d'aller de l'avant, se traduiront par des résultats concrets assurant l'équilibre des droits et des obligations de tous les Membres, dans l'intérêt de chacun. Je demande instamment aux gouvernements d'agir dans ce sens car il s'agit d'une question prioritaire.

Supachai Panitchpakdi

Director-General

REMERCIEMENTS

Le Rapport sur le commerce mondial a été rédigé sous la supervision de Kipkorir Aly Aza Rana, Directeur général adjoint. Patrick Low, Directeur de la Division de la recherche économique et des statistiques a dirigé l'équipe chargée de la rédaction. Ses principaux auteurs sont Bijit Bora, Zdenek Drabek, K. Michael Finger, Marion Jansen, Alexander Keck, Patrick Low, Hildegunn Kyvik Nordås, Roberta Piermartini et Robert Teh. Barbara d'Andrea, de la Division de la recherche économique et des statistiques, est coauteur de la section IB.2. Jeffrey Gertler, de la Division des affaires juridiques, a contribué à la rédaction de la section IB.1. Mukela uanga, de la Division de la recherche économique et des statistiques, a fourni une précieuse assistance à certains des auteurs principaux. Les données sur le commerce et les informations sur les droits de douane ont été fournies par les statisticiens de la Division de la recherche économique et des statistiques, dont les travaux ont été coordonnés par Guy Karsenty, Julia de Verteuil, Andreas Maurer et Jürgen Richtering.

Aishah Colautti, de la Division de la recherche économique et des statistiques, a aidé à préparer les illustrations graphiques, et Souda Tandara, de la Division de la recherche économique et des statistiques, a préparé la section bibliographique. Une assistance aux travaux de recherche a été fournie par: Juan Carluccio, Roberto Chavez, Lurong Chen, Mikiko Imai, Tiroyamodimo Kayawe, Aitor Lacuesta, Adeline Mendoza, Eric Ng Shing et Alex Sytch. D'autres Divisions du Secrétariat de l'OMC ont fait de précieux commentaires sur les projets de rapport aux différents stades de la préparation. Les auteurs sont particulièrement reconnaissants aux membres de la Division de l'agriculture et des produits de base, de la Division de la propriété intellectuelle, de la Division des affaires juridiques, de la Division de l'accès aux marchés, de la Division des règles, de la Division du commerce et des finances, de la Division du commerce et de l'environnement, de la Division du commerce des services et de la Division de l'examen des politiques commerciales.

Les auteurs tiennent aussi à remercier les personnes extérieures au Secrétariat de l'OMC, qui ont pris le temps de leur faire part de leurs observations sur les projets de rapport: Julian Arkell, Richard Blackhurst, Carlos A. Primo Braga, Jolita Butkeviciene, Jean-Pierre Chauffour, Carsten Fink, Matthijs Geuze, Ken Heydon, Bernard Hoekman, Mohsin Khan, Shyam Khemani, Alexander Lehmann, Douglas Lippoldt, Richard Newfarmer, Lynge Nielsen, Julia Nielson, Caglar Ozden, Raed Safadi, Johann Schultz, Beata Smarzynska, Robert W. Staiger, Stephen P. Tokarick et Charles Wyplosz.

Marion Jansen, Roberta Piermartini et Paulette Planchette, de la Division de la recherche économique et des statistiques, ont assuré la production de ce document, en étroite collaboration avec Jean-Guy Carrier, de la Division de l'information et des relations avec les médias. Enfin, les auteurs souhaitent remercier les traducteurs des sections de traduction française et espagnole de la Division des services linguistiques et de la documentation pour avoir traduit le rapport dans les autres langues officielles de l'OMC.

AVERTISSEMENT

Le Rapport sur le commerce mondial et les opinions qui y sont exprimées relèvent de la seule responsabilité du Secrétariat de l'OMC. Ils ne prétendent pas refléter les vues des Membres de l'OMC. Les principaux auteurs du rapport souhaitent aussi exonérer ceux qui les ont aidés par leurs commentaires de toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL II
REMERCIEMENTS VI
AVERTISSEMENT VII
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES X
ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES XIV
RÉSUMÉ ANALYTIQUE XVI

I ÉVOLUTION DU COMMERCE ET DES POLITIQUES COMMERCIALES

A TENDANCES RÉCENTES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET ÉVOLUTION DES POLITIQUES
1. Introduction: reprise de la production et du commerce au niveau mondial 2
2. Commerce réel des marchandises et évolution de la production en 2003 6
3. Évolution du commerce en valeur nominale en 2003 7
4. Aperçu de l'évolution du commerce par région 9
5. Perspectives pour 2004 14
6. Quelques évolutions à moyen terme par produit 15

B QUELQUES ASPECTS DU COMMERCE ET DES POLITIQUES COMMERCIALES
1. Les préférences non réciproques et le système commercial multilatéral 28
2. La libéralisation du commerce des services effectué au moyen du mouvement temporaire de personnes physiques 48
3. Indications géographiques 74

II COHÉRENCE

A COMMERCE INTERNATIONAL ET POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE
1. Introduction 94
2. Commerce et macro-économie: explications intuitives 95
3. Cadre théorique 97
4. Le commerce est-il important pour les résultats macro-économiques? 101
5. Les résultats macro-économiques sont-ils importants pour le commerce? 105
6. Réponses des pouvoirs publics aux déséquilibres externes 108
7. Remarques finales 117

B L'INFRASTRUCTURE DANS LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
1. Services de transport 118
2. Télécommunications 134
3. Finance 140
4. Services aux entreprises 147
5. Résumé et conclusions 153

C STRUCTURE DES MARCHÉS, EXTERNALITÉS ET INTERVENTION PAR LE BIAIS DES POLITIQUES
1. Structure des marchés, externalités et affectation des ressources 154
2. Politique de la concurrence 157
3. Externalités liées à l'environnement 166
4. Connaissances et externalités positives 176

D GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS
1. Les institutions nationales et l'ampleur des flux commerciaux 182
2. Institutions nationales et acceptation sociale des réformes commerciales 188

E COHÉRENCE DES POLITIQUES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE
1. Coopération internationale et objectifs politiques nationaux 194
2. Quelle sorte de coopération internationale favorise la cohérence des politiques? 201
3. L'exemple de l'OMC: coopération internationale et cohérence des politiques 203

F CONCLUSION

APPENDICE 206
NOTES TECHNIQUES 232
BIBLIOGRAPHIE 238

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

SECTION IA **TENDANCES RÉCENTES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET ÉVOLUTION DES POLITIQUES**

Graphique IA.1 Ratio du commerce au PIB mondial et ratio des flux d'IED à l'investissement en capital fixe mondial, 1990-2003 4
Graphique IA.2 Croissance du commerce des marchandises en volume par région, 2003 6
Graphique IA.3 Commerce des marchandises et des services commerciaux de l'Amérique du Nord, 2000-2003 9
Graphique IA.4 Commerce des marchandises et des services commerciaux de l'Europe occidentale, 2000-2003 11
Graphique IA.5 Commerce des marchandises et des services commerciaux des économies en transition, 2000-2003 12
Graphique IA.6 Commerce des marchandises de l'Afrique et du Moyen-Orient, 2000-2003 13
Graphique IA.7 Commerce des marchandises et des services commerciaux de l'Asie, 2000-2003 14
Graphique IA.8 Évolution trimestrielle du commerce et du PIB dans les pays de l'OCDE, 2001-2003 15
Graphique IA.9 Part des grandes catégories de biens et de services dans les exportations mondiales, 1985-2002 16
Graphique IA.10 Exportations mondiales de produits agricoles, 1990-2002 17
Graphique IA.11 Part du commerce interne dans les exportations et importations de produits agricoles des pays en développement, 1990-2002 18
Graphique IA.12 Augmentation de la part des produits transformés dans les exportations mondiales de produits agricoles, 1990-2002 19

Tableau IA.1 Évolution du commerce et de la production au niveau mondial, 1990-2003 6
Tableau IA.2 Exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux, 2003 7
Tableau IA.3 Commerce mondial de marchandises par grande région, 2003 8
Tableau IA.4 Commerce des marchandises de l'Amérique latine, 2003 10

APPENDICE

App. Graphique IA.1 Ratios échanges-PIB dans certains pays et certaines régions, 1990-2003 26

App. Tableau IA.1 Commerce mondial des marchandises, par région et pour certains pays, 2003 22
App. Tableau IA.2 Commerce mondial des services commerciaux, par région et pour certains pays, 2003 ... 23
App. Tableau IA.3 Exportations mondiales de produits agricoles par degré de transformation, 1990-2002 24
App. Tableau IA.4 Part des produits transformés dans les exportations et les importations de produits agricoles de certaines économies, 1990-91 et 2001-02 25

SECTION IB1 **LES PRÉFÉRENCES NON RÉCIPROQUES ET LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL**

Graphique IB1.1 Aperçu général des schémas de préférences non réciproques, 2002 32
Graphique IB1.2 Moyenne des droits appliqués par régime tarifaire pour les grands marchés développés, 2002 33
Graphique IB1.3 Nombre de crêtes tarifaires internationales et nationales par régime tarifaire pour les grands marchés développés, 2002 34
Graphique IB1.4 Moyenne des droits pour les crêtes internationales et nationales par régime tarifaire pour les grands marchés développés, 2002 35
Graphique IB1.5 Exportations des PMA admissibles au bénéfice du SGP, par type de traitement, sur les marchés de la Quadrilatérale, 2001 40

Tableau IB1.1 Importations en franchise de droits par grand marché développé, régime non réciproque et bénéficiaire, 2002 ... 36
Tableau IB1.2 Liste des 25 principaux bénéficiaires de préférences selon la part du total de leurs exportations vers les grands marchés développés, 2002 ... 37
Tableau IB1.3 Principaux produits des 25 principaux bénéficiaires de préférences sur les grands marchés développés, 2002 ... 38
Tableau IB1.4 Marges de préférence les plus élevées par produit sur les grands marchés développés, 2002 ... 39

Encadré IB1.1 Transfert de rentes et préférences non réciproques ... 29
Encadré IB1.2 Préoccupations des pays non bénéficiaires au sujet de l'accès préférentiel: l'affaire du thon en boîte ... 45

SECTION IB2 LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE DES SERVICES EFFECTUÉ AU MOYEN DU MOUVEMENT TEMPORAIRE DE PERSONNES PHYSIQUES

Graphique IB2.1 Engagements relatifs au mode 4: Répartition par catégorie de personnes physiques ... 57
Graphique IB2.2 Part des paiements au titre de la rémunération des salariés et des envois de fonds des travailleurs dans le PIB, 2002 ... 60
Graphique IB2.3 Part des recettes au titre de la rémunération des salariés et des renvois de fonds des travailleurs dans le PIB, 1995 et 2002 ... 61
Graphique IB2.4 États-Unis: Importations de services informatiques en provenance de certains pays, par mode de fourniture, 2000 ... 64
Graphique IB2.5 Royaume-Uni: Importations de services commerciaux en provenance de l'Inde par mode de fourniture, 2000 ... 64
Graphique IB2.6 Travailleurs étrangers temporaires dans certaines économies par région, 2000 ... 65
Graphique IB2.7 Travailleurs étrangers temporaires dans certaines économies par zone économique, 2000 ... 66
Graphique IB2.8 Travailleurs étrangers temporaires de certaines économies en transition employés en Allemagne et dans d'autres pays membres de l'UE, 2000 ... 66
Graphique IB2.9 États-Unis: Paiements au titre de la rémunération des salariés par origine, 2000 ... 66
Graphique IB2.10 Envois de fonds de travailleurs reçus par les pays en développement d'Asie et d'Afrique par zone économique, 2000 ... 67
Graphique IB2.11 Envois de fonds de travailleurs reçus par certains pays en développement par région, 2000 ... 67
Graphique IB2.12 Travailleurs relevant du mode 4 par profession dans certains pays du Golfe arabique, 2000 ... 68
Graphique IB2.13 Permis de travail temporaires délivrés au Royaume-Uni pour certains pays, 1995-2000 ... 69

Tableau IB2.1 Principales études relatives à l'impact des migrations sur le commerce ... 53
Tableau IB2.2 Relation entre le commerce des services selon le mode 4 et selon les autres modes ... 56
Tableau IB2.3 Engagements relatifs au mode 4 par durée de séjour autorisée et par catégorie de personnes physiques ... 57
Tableau IB2.4 Restrictions à l'entrée par catégorie de personnes physiques ... 58
Tableau IB2.5 Mesures discriminatoires par catégorie de personnes physiques ... 59
Tableau IB2.6 États-Unis: Importations selon le mode 4 dans le secteur de l'informatique par grand pays, 2000 ... 63
Tableau IB2.7 Royaume-Uni: Importations selon le mode 4 dans le secteur de l'informatique par grand pays, 2000 ... 63
Tableau IB2.8 Stock de travailleurs étrangers relevant du mode 4 dans certains pays du Golfe arabique, 2000 ... 64
Tableau IB2.9 Permis de travail temporaires délivrés au Royaume-Uni pour les professions liées aux services et pour certains pays, 2000 ... 70

Encadré IB2.1 Balance des paiements et mode 4 60

APPENDICE

App. Graphique IB2.1 Travailleurs relevant du mode 4 dans les secteurs de services dans certains pays arabes du Golfe, 2000 73

App. Tableau IB2.1 États-Unis: Demandes de visas H1-B pour un emploi initial approuvées, par activité, 2000 72
App. Tableau IB2.2 Origine des envois de fonds des travailleurs reçus par certains pays en développement, 2000-2001 72
App. Tableau IB2.3 Royaume-Uni: Permis de travail temporaire accordés par secteur de services, en 1995 et 2000 73

SECTION IB3 INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Graphique IB3.1 Prix nominal et prix déflaté du thé Darjeeling, 1972-2002 89
Graphique IB3.2 Écart prix entre les prix du Darjeeling et ceux des autres thés, 1972-2002 89
Graphique IB3.3 Proportion des ventes de poussières de thé Darjeeling par rapport à celles de Darjeeling en feuilles entières, 1973-2002 90

Tableau IB3.1 Effet de la classification régionale sur le prix des Bordeaux 87
Tableau IB3.2 Effet de la classification régionale sur le prix des vins australiens 88

Encadré IB3.1 Dispositions clés de quelques accords internationaux concernant les indications d'origine géographique 75
Encadré IB3.2 Le cas du thé Darjeeling 90

SECTION IIA COMMERCE INTERNATIONAL ET POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

Tableau IIA.1 Conditions commerciales et macro-économiques – Diverses données empiriques 102

Encadré IIA.1 Le modèle monétaire de la balance des paiements 98
Encadré IIA.2 Commerce et stabilité macro-économique: une expérience économétrique 107

SECTION IIB L'INFRASTRUCTURE DANS LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Graphique IIB.1 Importance relative des coûts de transport et des droits de douane en tant qu'obstacles au commerce 118
Graphique IIB.2 Frais de manutention et efficacité portuaires 121
Graphique IIB.3 Caractère restrictif du commerce des services maritimes et efficacité portuaire ... 131
Graphique IIB.4 Croissance de l'infrastructure de télécommunication, 1995-2001 135
Graphique IIB.5 Part des services dans les achats intermédiaires des principaux secteurs en Afrique du Sud, 1990-2002 148
Graphique IIB.6 Commerce des services aux entreprises, hors commerce entre entreprises affiliées, par région, 2002 151
Graphique IIB.7 Communautés européennes - Commerce des services aux entreprises, par secteur, 2001 151

Tableau IIB.1 Coûts du transport des marchandises par région, 2001 119
Tableau IIB.2 Le coût du transport en tant que source d'avantage comparatif 119
Tableau IIB.3 Le commerce des marchandises des États-Unis, par mode de transport, 2001 120
Tableau IIB.4 Tarifs de fret maritime sur les trois principales lignes maritimes, 2000-2002 121
Tableau IIB.5 Coûts unitaires estimatifs du transport routier par conteneurs sur certains itinéraires 122

Tableau IIB.6 Qualité de l'infrastructure du transport terrestre 122
Tableau IIB.7 Qualité de l'infrastructure aéroportuaire 124
Tableau IIB.8 Nombre de jours requis à la frontière pour le dédouanement 128
Tableau IIB.9 Nombre de lignes fixes et mobiles par millier d'habitants et nombre total d'hôtes Internet 136
Tableau IIB.10 Indicateurs financiers, certains pays, 2001 141
Tableau IIB.11 États-Unis: Exportations de services aux entreprises, par sous-secteur, 1997-2002 150

Encadré IIB.1 Mauvaise infrastructure routière: qui en paie le coût? Le cas de la distribution de la bière au Cameroun 123
Encadré IIB.2 Comment les technologies de l'information et des communications (TIC) ont transformé le secteur des transports 125
Encadré IIB.3 Différentes mesures des coûts de transport 127
Encadré IIB.4 Coût des transports, accès au marché et revenu rural en République démocratique du Congo 130
Encadré IIB.5 Libéralisation des services portuaires: le cas de l'Argentine et du Brésil 133
Encadré IIB.6 Ouverture au commerce et services d'infrastructure 143
Encadré IIB.7 Délocalisation à l'étranger des services aux entreprises 152

SECTION IIC STRUCTURE DES MARCHÉS, EXTERNALITÉS ET INTERVENTION PAR LE BIAIS DES POLITIQUES

Graphique IIC.1 Importations totales de 12 produits visés par des ententes effectuées par les pays en développement entre 1981 et 2000 161
Graphique IIC.2 Gestion de l'environnement et qualité de l'eau 171
Graphique IIC.3 Gestion de l'environnement et qualité de l'air 171
Graphique IIC.4 Contributions à la croissance du PIB, divers pays de l'OCDE, 1995-2001 176

Tableau IIC.1 Nombre de juridictions ayant adopté une loi sur la concurrence 160
Tableau IIC.2 Coopération en matière de politique de la concurrence dans certains pays 165
Tableau IIC.3 Dépenses de R&D en pourcentage du PIB dans certains pays, membres et non membres de l'OCDE 177
Tableau IIC.4 Estimations du taux de rentabilité sociale de la R&D 178

Encadré IIC.1 Simulation de l'effet de la libéralisation du commerce sur l'environnement 173

SECTION IID GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

Graphique IID.1 Efficacité moyenne des administrations publiques (1996, 1998, 2000) et PIB par habitant (1995) 187
Graphique IID.2 Ouverture et efficacité des administrations publiques 187

Tableau IID.1 Valeurs supérieure, inférieure et médiane de la qualité institutionnelle 186

APPENDICE - TABLEAUX

App. Tableau 1 Profils des droits NPF consolidés finals des Membres de l'OMC 206
App. Tableau 2 Profils des droits NPF appliqués 210
App. Tableau 3 Tarifs NPF appliqués et consolidés moyens pour les produits agricoles, par catégorie NCM 216
App. Tableau 4 Droits NPF appliqués et droits consolidés finals moyens et portée des consolidations pour les produits non agricoles, par catégorie NCM 222

ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ACR	Arrangements commerciaux régionaux
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGOA	Loi des États-Unis sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMF	Arrangement multifibres
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
BDI	Base de données intégrée
BEA	Bureau of Economic Analysis
BIT	Bureau international du travail
BRI	Banque des règlements internationaux
CCI	Centre du commerce international
CEI	Communauté des États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CFO	Centre financier offshore
CGE	Modèle informatisé d'équilibre général
CI	Cadre intégré
CIA	Central Intelligence Agency
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMECON (CAEM)	Conseil d'assistance économique mutuelle
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CUTS	Consumer Unity and Trust Society
EAV	Équivalent ad valorem
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FATS	Commerce des services des filiales étrangères
FMI	Fonds monétaire international
FSC	Forestry Stewardship Council
FSF	Forum sur la stabilité financière
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GREEN	Modèle d'équilibre général relatif à l'environnement
GSM	Réseau de téléphonie mobile
GTAP	Global Trade Analysis Project
H1-B	Travailleur temporaire de la catégorie H1-B: étranger admis aux États-Unis pour fournir des services spécialisés
IBC	Initiative concernant le Bassin des Caraïbes, États-Unis
IBF	International Banking Facilities (facilités bancaires internationales)
IED	Investissement étranger direct
ITS	Statistiques sur le commerce international
JOM	Japanese Offshore Markets (marchés japonais offshore)
LTC	Listes tarifaires codifiées
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MERGE	Modèle d'échange d'entités géographiques régionalisés
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OFC	Centre financier offshore

OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTE (Initiative)	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
PTF	Productivité totale des facteurs
R-D	Recherche-développement
SGP	Système généralisé de préférences
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
SIA	Association de l'industrie des semi-conducteurs
SIR	Systèmes informatisés de réservation
SPARTECA	Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud, Australie
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
TCI	Technologies de communication de l'information
TI	Technologies de l'information
TRAINs	Système d'analyse et d'information commerciales
TSD	Traitement spécial et différencié
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
VOiP	Protocole Internet de transmission de la voix
WDI	Indicateurs de développement dans le monde
ZLE	Zone de libre-échange
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

Les symboles suivants ont été utilisés dans la présente publication:

...	non disponible
0	zéro ou chiffre arrondi à zéro
-	sans objet
$	dollars des États-Unis
Q1, Q2, Q3, Q4	1er trimestre, 2ème trimestre, 3ème trimestre, 4ème trimestre
I	discontinuité dans la comparabilité des données. Ce signe indique que les données qui suivent ne forment pas une série homogène avec celles des années antérieures

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La première section du Rapport sur le commerce mondial 2004 examine l'évolution récente de la structure, de la valeur et du volume des échanges internationaux de biens et services, ainsi que les perspectives du commerce pour 2004. Elle propose également une analyse des préférences non réciproques, du mouvement international des personnes fournissant des services et des indications géographiques. La seconde section du rapport porte sur la question de la cohérence des politiques suivies, et souligne qu'il importe que les mesures prises à l'échelle nationale soient complémentaires pour que la libéralisation économique bénéficie davantage à la société. Elle s'articule autour de quatre volets importants de la gestion économique, à savoir: i) les politiques macro-économiques, ii) l'état des infrastructures et des services d'infrastructure, notamment dans des domaines étroitement liés aux performances commerciales (transports, télécommunications, services financiers et services aux entreprises), iii) la structure des marchés, et en particulier le degré de concurrence et l'existence d'externalités, et iv) la qualité des institutions. Enfin, la dernière partie de la seconde section du rapport est consacrée aux dimensions internationales de la cohérence. Elle montre comment la coopération internationale peut favoriser la cohérence des politiques formulées à l'échelle nationale, dans le domaine commercial surtout.

I ÉVOLUTION DU COMMERCE ET DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

Évolution récente du commerce

La croissance du commerce et de la production à l'échelle mondiale s'est renforcée en 2003.

En 2003, le commerce mondial des marchandises a augmenté de 4,5 pour cent en termes réels, soit à un rythme plus soutenu que l'année précédente, mais bien inférieur au taux moyen enregistré dans la seconde moitié des années 90. C'est en Asie et dans les économies en transition, où les importations et les exportations de marchandises affichent une expansion à deux chiffres, que l'activité commerciale a été le plus dynamique en 2003. En Amérique du Nord, la croissance des importations a été plus rapide que l'expansion mondiale et a dépassé de nouveau la hausse des exportations. Le volume des importations de marchandises des États-Unis a augmenté de 5,7 pour cent, alors que leurs exportations ont progressé d'un peu moins de 3 pour cent, affichant néanmoins leur première augmentation annuelle après deux années de contraction. Les exportations de marchandises de l'Europe occidentale ont progressé d'un peu moins de 1 pour cent en 2003, et ses importations de près de 2 pour cent. L'atonie de l'investissement et des dépenses de consommation dans les principales économies de la zone euro est la principale explication des performances commerciales décevantes de l'Europe occidentale. Les exportations de l'Amérique latine, soutenues par la reprise de la demande de nombreux produits de base, ont augmenté de 4,5 pour cent, bien que les importations de la région aient stagné. L'Afrique dans son ensemble a dégagé un excédent commercial pour la première fois depuis 1991, mais la part du continent dans les exportations mondiales (2,3 pour cent) est restée inférieure à ce qu'elle était il y a dix ans.

L'expansion du commerce mondial a été une conséquence de l'amélioration de la croissance économique, qui s'est considérablement raffermie au début du deuxième trimestre de 2003. Au quatrième trimestre, cependant, l'apparition du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en Asie de l'Est et la montée des tensions qui ont conduit au conflit militaire en Irak ont effrité la confiance des consommateurs et des entreprises de nombreuses régions du monde. Dans les pays de l'OCDE, l'indicateur composite avancé (pour les entreprises) est tombé à son niveau le plus bas en mars 2003, avant de se redresser à partir de mai 2003. Les principaux marchés d'actions ont affiché un comportement similaire, puisque le repli observé jusqu'en mars a été suivi d'une reprise puis d'un vif essor jusqu'à la fin de l'année.

La croissance mondiale a été étayée par les politiques monétaires et budgétaires expansionnistes conduites dans la plupart des régions du monde. Les déficits budgétaires se sont creusés et les taux d'intérêt ont baissé ou sont restés faibles. Dans les principales économies développées, ces déficits ont atteint 4,9 pour cent du PIB pour les États-Unis, 2,7 pour cent pour l'Union européenne et 7,4 pour cent pour le Japon. Les taux d'intérêt ont nettement diminué, en particulier pour les échéances longues, sur tous les marchés développés.

Les prix en dollars des marchandises faisant l'objet d'échanges internationaux ont augmenté de 10,5 pour cent en 2003, sous l'effet conjugué du renchérissement des combustibles et d'autres produits de base et de la dépréciation du dollar, en particulier vis-à-vis des monnaies européennes.

En 2003, la hausse des prix en dollars et l'accélération de la croissance des échanges en termes réels ont débouché sur la plus forte progression du commerce international de marchandises et de services - en valeur nominale – observée depuis 1995. La valeur des exportations mondiales de marchandises a augmenté de 16 pour cent pour atteindre 7 300 milliards de dollars, tandis que le commerce international des services progressait de 12 pour cent pour atteindre à 1 800 milliards de dollars. Dans le cas du commerce des marchandises, on estime que plus des deux tiers de l'augmentation en valeur qui a été observée est imputable à l'évolution des prix en dollars.

En 2004, le commerce mondial devrait s'accroître deux fois plus vite que la production

Le raffermissement de l'expansion mondiale au second semestre de 2003 se confirmera, selon les projections, en 2004. Parallèlement à la reprise économique, le commerce mondial devrait s'accroître de 7,5 pour cent en 2004, soit deux fois plus que la production. Pour l'essentiel, l'accélération prévue de la croissance de la production dans le monde sera imputable à l'Amérique du Nord, à l'Europe occidentale et à l'Amérique latine. En Asie et dans les économies en transition, la croissance du PIB devrait rester inchangée ou fléchir en 2004 par rapport à 2003, mais restera au-dessus de la moyenne mondiale. Un certain nombre de risques – correction soudaine du déficit extérieur courant des États-Unis, essoufflement de la reprise en Europe occidentale, flambée des prix de l'énergie – pèsent toutefois sur ces projections.

Le rapport met en lumière deux évolutions à moyen terme du commerce international: la croissance, plus rapide que la moyenne, du commerce des produits manufacturés et des «autres» services commerciaux, et l'importance grandissante des produits agricoles transformés dans le commerce mondial.

Deux évolutions notables de la structure du commerce mondial sont mises en avant dans le rapport. La première concerne les performances commerciales diverses affichées par différentes catégories de produits et de services commerciaux depuis 1985. Le commerce des produits manufacturés et des «autres» services commerciaux a augmenté plus vite que la moyenne au cours de cette période. Par comparaison, les produits agricoles et miniers ou les services de transport ont vu leur part relative dans les échanges baisser. La seconde évolution à moyen terme est la modification structurelle de la composition du commerce mondial des produits agricoles, dans lequel les produits transformés gagnent en importance. Cet accroissement de la part des biens transformés dans les échanges peut être observée dans les différents pays et groupes de produits agricoles tout au long de la période 1990-2002. Les recherches devront être approfondies, cependant, pour déterminer dans quelle mesure la politique commerciale est responsable de cette évolution.

Préférences non réciproques

Les préférences non réciproques ont occupé une place sans précédent dans les discussions sur l'accès aux marchés organisées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

Bien qu'elles ne soient pas explicitement incluses dans le Programme de travail de Doha, les préférences non réciproques influent fortement sur les positions de négociation prises par certains Membres de l'OMC, qui craignent que les progrès de la libéralisation multilatérale n'érodent l'accès préférentiel dont ils bénéficient actuellement sur certains marchés importants. Plusieurs propositions ont été avancées, durant les négociations en cours, pour répondre à cette érosion des préférences: la rétention des marges de préférences, le retardement de l'érosion des préférences qui résultera de la réduction des tarifs NPF ou le versement de compensations aux pays qui bénéficient de préférences, par exemple.

Les préférences non réciproques sont incompatibles avec la clause NPF et, si elles ont bénéficié à certains fournisseurs à un moment donné, elles n'améliorent en général que légèrement l'accès réel aux marchés et ne favorisent pas forcément le développement économique à long terme des pays bénéficiaires.

Les schémas de préférences non réciproques font partie du système commercial multilatéral depuis la fin des années 60. Toutefois, l'expérience accumulée dans ce domaine a créé beaucoup d'incertitude autour de leur valeur

et de leur contribution au développement économique. Ces schémas étant autonomes, les pays qui reçoivent des préférences n'ont pas ou guère de contrôle sur leur portée et leur application. Les schémas de préférences n'en continuent pas moins de proliférer et les règles qui régissent leur gestion deviennent de plus en plus complexes.

Les préoccupations exprimées initialement au sujet de l'introduction et de la légalisation des schémas de préférence non réciproques restent valables aujourd'hui. Ces schémas sont incompatibles avec le principe fondamental de non-discrimination et sont susceptibles d'entraîner des détournements d'échanges. Le degré d'accès aux marchés créé par ces schémas est souvent limité, car les marges de préférences sont assez réduites et, même lorsqu'elles sont significatives, les schémas eux-mêmes sont souvent peu utilisés. Elles risquent aussi, de plus en plus, de menacer les progrès de la libéralisation multilatérale étant donné que les pays qui reçoivent des préférences vont s'efforcer d'éviter l'érosion de leurs marges. Enfin, il est difficile de dire dans quelle mesure les préférences favorisent le développement, car les pays qui reçoivent des préférences sont incités à se spécialiser dans les produits où ils n'ont pas forcément d'avantage comparatif à long terme.

Sachant que l'érosion totale des préférences est une question de temps, les pays bénéficiaires devront formuler une stratégie.

Un certain nombre de pays en développement qui ne bénéficient pas de préférences s'inquiètent de plus en plus des effets négatifs de ces schémas sur leurs exportations et ont montré qu'ils sont prêts à faire appel au dispositif de règlement des différends. Ces évolutions récentes et les préoccupations susmentionnées laissent penser que le recours aux préférences n'est pas une stratégie viable à long terme. On pourrait répondre à la perte d'accès préférentiel aux marchés en redoublant d'efforts pour accroître l'utilisation des préférences dans des secteurs qui présentent un intérêt pour les exportations des pays bénéficiaires pendant toute la durée d'existence du schéma en place. Mais il faudrait se garder d'oublier que des ajustements douloureux risquent de s'imposer plus tard. Une autre solution consisterait à s'attaquer directement à la situation et à préparer les industries nationales aux ajustements à venir, reconnaissant ainsi que la suppression des préférences non réciproques est, à terme, inévitable.

Libéralisation du commerce des services via le mouvement temporaire des personnes

La libéralisation des mouvements temporaires de personnes physiques dégagerait le même type de gains que la libéralisation du commerce des marchandises, auxquels s'ajouteraient certains des bénéfices des migrations.

Le mouvement temporaire de personnes physiques est l'un des quatre modes de fourniture envisagés dans l'Accord général sur le commerce des services. La libéralisation de ce mode de fourniture de services (mode 4) signifie que ce sont les personnes, et non pas les produits, qui traverseraient les frontières. À la différence des migrations, cependant, les mouvements de personnes organisés dans le cadre d'arrangements en mode 4 sont temporaires, et non pas permanents. Ils peuvent faciliter le développement d'autres types de commerce grâce aux contacts personnels qu'ils permettent entre ressortissants de pays différents. Ces mouvements de personnes peuvent aussi représenter un vecteur de transfert de technologie et de valorisation du capital humain. Cela dit, le mouvement temporaire de travailleurs à l'étranger ne constitue pas une «fuite des cerveaux» pour leur pays d'origine, et n'impose pas au pays hôte des coûts supplémentaires en termes d'infrastructures et d'intégration socio-culturelle. Le mouvement des personnes est aussi un moyen d'atténuer les tensions sur le marché du travail dans le pays d'origine comme dans le pays hôte. Dans la mesure où les pénuries ou excédents de main-d'œuvre sont cycliques, les mouvements temporaires de main-d'œuvre aident davantage à détendre le marché du travail que les migrations permanentes (qui peuvent créer de nouvelles tensions du marché du travail si les conditions en vigueur sur celui-ci évoluent).

Le rapport montre que les Membres de l'OMC utilisent de façon assez intensive les restrictions spéciales à l'accès aux marchés et les mesures discriminatoires pour limiter la concurrence entre les travailleurs étrangers et nationaux. La libéralisation en mode 4 dans le cadre de l'AGCS permet une plus grande souplesse aux gouvernements nationaux en donnant au mouvement temporaire de personnes physiques un caractère plus prévisible et plus transparent que ne peuvent le faire les accords sectoriels conclus dans certains domaines (profession d'infirmière, technologies de l'information) ou les dispositifs régionaux/bilatéraux auxquels les gouvernements ont fréquemment recours pour pallier les pénuries de main-d'œuvre.

La valeur des mouvements de personnes en mode 4, qui peut être importante pour de nombreux pays et secteurs, est déjà considérable pour certains ...

Il est possible de juger des bénéfices potentiels de la libéralisation en mode 4 en examinant la valeur des transactions afférentes aux mouvements de personnes effectués sous ce mode. Un survol rapide des chiffres peut donner l'impression que cette valeur est plutôt faible, et certains observateurs en ont conclu que la libéralisation en mode 4 n'est pas importante. Mais cette valeur reflète le faible degré de libéralisation atteint jusqu'à présent. L'analyse de dispositifs bilatéraux et régionaux spécifiques libéralisant les mouvements de certains segments de la main-d'œuvre non qualifiée montre que la valeur des mouvements en mode 4 peut être considérable. En outre, les méthodes de mesure en vigueur ne sont pas très précises et sous-estiment vraisemblablement les flux effectifs. Le rapport propose une autre méthode de mesure de ces flux et montre que la valeur estimée des mouvements de personnes en mode 4 peut beaucoup varier si des méthodes de mesure différentes s'appliquent. Il confirme aussi que la valeur du commerce en mode 4 est d'ores et déjà élevée pour certains pays et secteurs, en particulier si on la compare à la valeur du commerce de services transfrontières.

... et la libéralisation en mode 4 aurait aussi un impact positif non négligeable sur le commerce des marchandises et les autres modes de commerce de services

Les gains économiques issus de la libéralisation en mode 4 ne sont mesurés que partiellement par l'accroissement du commerce en mode 4. La libéralisation en mode 4 influe probablement aussi sur le commerce de marchandises et le commerce des services enregistrés sous d'autres modes. Le rapport montre que l'impact du commerce en mode 4 sur le total des échanges de marchandises et des autres modes de commerce des services est positif et significatif.

Indications géographiques

Les indications géographiques ont gagné en importance en raison de l'expansion du commerce mondial.

Les indications géographiques (IG) sont une forme de propriété intellectuelle. Elles se réfèrent à l'utilisation du nom d'une région par les producteurs originaires de celle-ci afin de protéger leur réputation ou de répondre aux attentes des consommateurs qui en sont venus à associer certaines qualités avec l'origine d'un produit. Face à l'expansion du commerce mondial, certains pays ont jugé nécessaire qu'une coopération internationale s'instaure pour préserver le rôle des IG comme support d'information pour le consommateur et de les consolider en tant qu'outils de commercialisation. S'il existe d'autres arrangements internationaux dans ce domaine, l'Accord sur les ADPIC est le premier à traiter des IG en tant que telles. Dans le cadre des ADPIC, le niveau normal de protection (autorisé pour tous les produits) fait référence à l'obligation qu'ont les Membres d'offrir aux parties intéressées les moyens juridiques d'empêcher l'utilisation d'indications qui trompent le consommateur sur l'origine géographique d'un produit ou qui constituent un acte de concurrence déloyale.

Les vins et spiritueux bénéficient d'une protection supplémentaire dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. Le débat qui s'est ouvert à l'OMC vise à savoir s'il y a lieu d'étendre cette protection renforcée au-delà des vins et spiritueux. D'autres négociations sont aussi engagées en vue d'établir un système multilatéral de notification et d'enregistrement des IG pour les vins et spiritueux. Elles se révèlent extrêmement délicates compte tenu, en particulier, des implications juridiques possibles d'un tel registre.

La valeur des IG pour les consommateurs tient au fait qu'elles réduisent l'incertitude entourant les qualités d'un produit.

Les IG peuvent jouer un rôle important sur les marchés de produits différenciés, notamment en cas d'asymétrie de l'information. Les IG sont un moyen d'aider les consommateurs à reconnaître un produit qu'ils souhaitent acheter à nouveau. Ces achats répétés, et le «plus» qu'ils peuvent apporter, incitent les producteurs à préserver les qualités spécifiques d'un produit même si cela doit alourdir leurs coûts de production. Pour que ces mécanismes de marché fonctionnent, cependant, il faut empêcher les tierces parties d'utiliser indûment

ces IG, car cela ne détruirait inévitablement le capital d'informations que renferme tout signe distinctif. Dans ces conditions, les marchés de produits différenciés se caractériseront en général par un plus large éventail de produits et par une qualité en moyenne plus élevée, au bénéfice des consommateurs.

Il faut approfondir les recherches sur l'effet de la protection des IG sur les prix des produits.

Sauf pour les vins, il n'y a pas eu beaucoup d'études économétriques sur la contribution de l'origine régionale aux prix. Par ailleurs, aucune étude ou presque n'a été conduite dans le but spécifique de savoir si le fait de légiférer sur les IG permet de dégager une prime de prix. Notre étude sur le thé Darjeeling ne fait pas apparaître que la protection de l'IG donnée à cette appellation ait eu un effet notable sur les prix. Ces résultats pourraient laisser penser que la protection ne suffit pas et doit aller de pair avec un contrôle strict et un effort soutenu de promotion du produit si l'on veut que les consommateurs attachent de la valeur à l'indication donnée. Il serait bon d'approfondir les recherches empiriques dans ce sens de façon à couvrir un plus large éventail de produits.

II COHÉRENCE

La contribution de la politique commerciale à la croissance et au développement dépend dans une large mesure d'une série de politiques connexes ...

Des politiques commerciales bien conçues visant à tirer parti au maximum de l'engagement dans l'économie internationale peuvent apporter une contribution décisive à la croissance et au développement. Mais la valeur de cette contribution est influencée par une série d'autres politiques. La notion de cohérence est utilisée dans cette étude pour caractériser une situation dans laquelle les politiques concernées vont dans le même sens et se renforcent mutuellement. Dans un monde où les objectifs et les priorités économiques abondent, et où il n'existe pas de consensus sur la politique économique idéale, le concept de cohérence ne peut recevoir une précision opérationnelle – il donne plutôt une idée de l'interdépendance réelle des politiques conduites, et montre que la conduite d'une politique mal avisée dans un domaine, ou le fait de négliger celui-ci, peut compromettre l'efficacité des efforts engagés dans un autre domaine. Dans notre contexte, l'approche de la politique à mener sera cohérente si les avantages tirés de politiques commerciales saines sont plus importants qu'ils ne le seraient sans politiques d'accompagnement dans d'autres domaines.

... les politiques qui influent sur l'environnement macro-économique, l'infrastructure, la structure des marchés intérieurs et la qualité des institutions sont importantes pour le succès de l'engagement dans l'économie internationale.

Le rapport s'efforce de démontrer comment, dans chacun de ces domaines – politique macro-économique, infrastructures, structure des marchés intérieurs, gouvernance et institutions –, l'orientation des politiques conduites dans un sens favorable à la réalisation des objectifs de la politique commerciale s'inscrira dans un ensemble cohérent qui aidera à atteindre les objectifs de croissance et de développement. D'autres politiques auraient pu être choisies pour une étude de ce type, telles que l'éducation et la santé qui, en mettant l'accent sur le capital humain, influenceront aussi la qualité de l'engagement du pays dans l'économie internationale sur le long terme.

La coopération internationale a un rôle à jouer elle aussi.

Le rapport examine aussi comment la coopération internationale, avec l'appui des institutions internationales, peut faciliter la mise en place d'un cadre cohérent pour la politique de chaque pays. L'adoption d'approches coordonnées dans divers domaines peut aider à éviter la politique du chacun pour soi, répondre aux phénomènes de contagion internationale, freiner les abus de pouvoir de marché, abaisser les coûts de transaction, réduire les cas d'asymétrie de l'information et contribuer au renforcement des capacités. La coopération internationale peut prendre des formes multiples, certaines plus contraignantes que d'autres, et les obligations internationales sont plus efficaces quand chacun estime qu'elles entraînent des bénéfices mutuels.

Politiques macro-économiques

Les variables commerciales et macro-économiques sont étroitement liées ...

Le commerce agit sur le volume et la composition de l'activité économique, et influence la stabilité et la croissance. Les exportations et les importations sont des déterminants du revenu et de l'emploi dans l'économie. Si les économistes continuent de débattre du sens de la causalité dans la relation entre commerce et croissance, les travaux empiriques ont établi d'une manière générale l'existence d'une corrélation positive entre les deux. De même que le commerce pèse sur les résultats macro-économiques, l'évolution du revenu national, de l'emploi, du niveau général des prix, de l'investissement global et de la consommation influent aussi sur les flux commerciaux. Une politique monétaire et budgétaire expansionniste, par exemple, peut être inflationniste et peser sur la compétitivité des entreprises nationales par rapport à leurs concurrents étrangers. De façon analogue, une politique expansionniste accroîtra les dépenses, y compris pour les importations, et influera sur l'allocation des ressources entre biens échangeables et non échangeables.

... et la stabilité macro-économique est importante pour le commerce.

L'étude des récessions économiques souligne l'importance de la stabilité macro-économique pour le commerce. Elle a mis en lumière les effets directs et indirects de la contraction de l'économie sur les flux commerciaux. Les effets directs viennent de la baisse de la demande d'importations lorsque la demande globale diminue, tandis que les effets indirects trouvent leur origine dans la montée des pressions exercées par les entreprises nationales pour bénéficier d'une protection contre leurs concurrents étrangers. Le renforcement de cette protection dans un pays peut en outre inciter ses partenaires commerciaux à déclencher des représailles ou à opter pour la politique du chacun pour soi. Cela souligne l'ampleur des risques que des chutes brutales de la demande intérieure font courir au commerce.

La stabilité du taux de change et celle des prix intérieurs sont étroitement corrélées aux performances commerciales et aux déséquilibres externes. Les partenaires commerciaux qui affichent des taux d'inflation faibles tendent à commercer davantage entre eux et à être plus intégrés que les pays où l'inflation est plus volatile. Les pays qui enregistrent une forte instabilité du taux de change tendent aussi à être moins intégrés, et ceux où la production est très volatile risquent davantage de connaître une croissance du commerce inférieure à la moyenne. Ces résultats confirment que l'instabilité macro-économique peut être préjudiciable à la croissance du commerce.

Les déséquilibres de balance des paiements sont un reflet des conditions macro-économiques, et ne peuvent être corrigés efficacement par la politique commerciale.

L'origine des déséquilibres de balance des paiements peut varier, et les gouvernements doivent choisir entre le financement de ces déséquilibres ou leur correction par l'ajustement. Leur choix est différent selon que ce problème est perçu comme temporaire ou durable. Si les déséquilibres reflètent des réalités durables, l'ajustement macro-économique est probablement préférable à l'emprunt. Les restrictions commerciales ne sont pas un moyen efficace de résoudre des problèmes de balance des paiements. En effet, l'impact immédiat qu'elles peuvent avoir sur la balance commerciale risque fort d'être effacé par un déplacement de la demande des importations touchées par les restrictions vers celles qui y échappent, et par les effets dommageables des taxes à l'importation sur le coût des produits exportés.

Infrastructure

La qualité, le coût et la fiabilité des infrastructures et des services d'infrastructure ont un impact très sensible sur le commerce.

L'infrastructure et les services d'infrastructure jouent un rôle crucial à l'appui des flux commerciaux. Les secteurs des transports, des télécommunications, des services financiers, des services aux entreprises sont parmi les plus importants à cet égard. L'aptitude des agents économiques à répondre aux possibilités commerciales et à faire face à la concurrence des importations dépend souvent de la qualité, du coût et de la fiabilité des infrastructures et des services connexes. Par ailleurs, la structure du commerce sera influencée par l'importance

relative des infrastructures et des services d'infrastructure dans les différentes activités économiques. Les secteurs «à forte intensité d'infrastructures» seront désavantagés par rapport à ceux qui ne s'inscrivent pas dans un environnement d'infrastructures et de services d'infrastructure coûteux et inefficaces.

De nombreux services d'infrastructure présentent des caractéristiques non concurrentielles qui appellent l'intervention des pouvoirs publics, mais l'adoption de politiques axées sur le marché peut aussi rendre les services d'infrastructure plus efficaces et les secteurs d'activité plus concurrentiels.

Les imperfections du marché, telles que les externalités de réseaux, les économies d'échelle et les disfonctionnements de la coordination sont fréquentes dans certains services d'infrastructure. L'intervention judicieuse des gouvernements dans le domaine réglementaire, au besoin dans le cadre d'une coopération internationale, peut être importante dans ces circonstances. En revanche, l'évolution technologique survenue ces dernières années a modifié l'environnement concurrentiel de certains services, en particulier dans le domaine des télécommunications. Pour rendre les services d'infrastructure plus efficients, il faut donc envisager d'autres mesures, qui seront souvent différentes et plus orientées vers le marché que ce n'était le cas auparavant. Il se peut aussi que les infrastructures sur lesquelles s'appuient ces services présentent des caractéristiques de biens publics, laissant penser que l'État a un rôle à jouer dans l'offre des infrastructures physiques. Souvent, toutefois, des investissements privés et publics seront nécessaires pour améliorer ce type d'infrastructures.

L'ouverture des services d'infrastructure au commerce peut être un moyen important d'accroître l'efficience et la compétitivité.

Qu'ils fassent eux-mêmes l'objet d'échanges ou non, les services d'infrastructure appuient le commerce. Ils sont de plus en plus échangeables et échangés, et leur ouverture au commerce est un des vecteurs par lesquels leur qualité peut être améliorée et leur coût abaissé. Dans plusieurs secteurs des services de transport, l'ouverture au marché peut aider à instaurer la concurrence dans l'activité concernée et entraîner ainsi des gains d'efficacité. Pour que les services de transports internationaux fonctionnent efficacement, il faut une certaine coordination. Celle-ci peut être assurée en partie par des services aux entreprises et des services logistiques fournis par le secteur privé, mais la coordination internationale dans l'établissement des normes et la facilitation du commerce peut aussi aider à réduire le coût et la durée de transit des biens et services.

Des services de télécommunication efficaces et tarifés de façon judicieuse ont un impact positif sur le volume du commerce et influent sur la spécialisation internationale. Il est indispensable de disposer d'un bon système de télécommunication pour s'engager dans le commerce de services transfrontières et la livraison de marchandises «juste à temps». Les monopoles d'État en place dans certains pays n'ont pas les ressources financières et techniques requises pour améliorer les infrastructures et les services afin de répondre aux exigences des entreprises et des consommateurs. En règle générale, les réformes consisteront au moins en une certaine privatisation accompagnée d'une libéralisation du commerce pour assurer un service satisfaisant. Les pouvoirs publics conservent un rôle dans la réglementation, qui vise à prévenir les pratiques anticoncurrentielles susceptibles d'influer sur l'accès aux réseaux et à assurer un service universel.

Les services financiers jouent un rôle déterminant dans le processus de transfert de la propriété des produits d'un pays à l'autre et la couverture des risques associés aux flux commerciaux internationaux. La tarification et la qualité de ces services sont des composantes essentielles des coûts de transaction supportés par les opérateurs. Étant donné que les besoins de financement externes de ces secteurs diffèrent, le coût du crédit et l'accès à celui-ci influent également sur l'avantage concurrentiel. Le commerce des services financiers peut rendre le système financier plus efficace, même si ce dernier doit relever des défis spécifiques car la libéralisation du commerce, conjuguée à celle des flux de capitaux internationaux et aux carences de la réglementation, peut contribuer à la déstabilisation du secteur financier. Si la libéralisation du commerce n'exige pas l'ouverture du compte de capital, il ne peut y avoir de libéralisation significative sans une certaine ouverture aux flux internationaux de capitaux. Celle-ci doit être défendue par une réglementation adaptée et une coopération internationale en matière de contrôle et de surveillance. Plus généralement, l'adoption d'une réglementation prudentielle adéquate, avec ou sans participation étrangère dans le secteur financier, est une condition préalable de la stabilité macro-économique.

Le secteur des services aux entreprises connaît un essor rapide, tant sur le plan national que dans le cadre du commerce international. La possibilité de se procurer des services spécialisés auprès de sources extérieures diminue les coûts, crée des emplois et ouvre des possibilités de transfert technologique. L'expansion du secteur des services aux entreprises a notamment pour avantage de permettre aux petites et moyennes entreprises de pénétrer dans des marchés qui leur seraient inaccessibles sans cela.

Structure de marché, externalités et intervention des pouvoirs publics

La libéralisation du commerce risque de ne pas porter tous ses fruits si les marchés ne fonctionnent pas efficacement.

Si les marchés intérieurs des produits, ou ceux des capitaux et du travail (marchés des facteurs) fonctionnent mal, les agents économiques seront moins en mesure de s'ajuster et de tirer parti des nouvelles possibilités de commerce qui s'offrent à eux. Les dysfonctionnements du marché peuvent être liés à des comportements anticoncurrentiels, à certains aspects de la politique gouvernementale ou à des facteurs extérieurs (externalités) dont les marchés sont incapables de rendre compte totalement. Il faut alors prendre des mesures correctives pour accroître la contestabilité des marchés et faire face aux externalités positives et négatives.

La politique de la concurrence est souvent nécessaire pour préserver les acquis de la libéralisation.

La politique de la concurrence et la politique commerciale ont un objectif commun: promouvoir la concurrence et assurer l'efficacité. La libéralisation internationale du commerce et de l'investissement place les producteurs nationaux face à une concurrence accrue de l'étranger. Dans ce sens, une petite économie qui dépend des échanges et mène une politique commerciale et une politique de l'investissement ouvertes peut utiliser ses liens avec l'extérieur pour assurer la concurrence. Mais l'adoption de régimes d'investissement et de commerce libéraux ne suffit pas toujours à garantir des marchés concurrentiels. D'autres obstacles à la contestabilité des marchés peuvent obliger les gouvernements à apporter des réponses d'ordre réglementaire.

Deux exemples sont présentés afin de montrer que l'ouverture doit s'accompagner d'une politique complémentaire dans le domaine de la concurrence afin de préserver les acquis de la libéralisation du commerce. L'un concerne les fusions transfrontières, l'autre les cartels internationaux. Premier exemple, les fusions peuvent entraîner des bénéfices économiques en facilitant les économies d'échelle, le partage de savoir-faire, etc., mais l'atténuation des rivalités sur le marché peut aussi avoir des effets anticoncurrentiels. La réglementation des fusions limiterait alors l'impact des comportements anticoncurrentiels sur le commerce international et rendrait les fusions plus avantageuses pour les consommateurs. Deuxième exemple, les exportateurs étrangers peuvent être membres d'un cartel visant à réduire la production et à relever les prix. Dès lors, même si les obstacles aux échanges sont peu élevés ou inexistants, les bénéfices de l'ouverture du commerce ne seront pas répercutés sur les consommateurs, car la collusion entre les membres du cartel vise à maintenir des prix élevés. Les données disponibles montrent que les cartels internationaux poursuivis dans les années 90 entravaient fortement les importations des pays en développement.

Comment répondre le mieux aux conséquences internationales des comportements anticoncurrentiels? La question a fait l'objet d'un débat animé. Trois lignes de conduite ont été proposées: harmoniser les législations et les pratiques nationales en matière de concurrence (convergence), resserrer la coopération entre les organes nationaux chargés de réguler la concurrence et créer un cadre multilatéral. Quelle que soit l'option ou la combinaison d'options choisie, il ne fait aucun doute qu'une certaine coopération s'impose à l'échelle internationale. Celle-ci devrait s'intensifier et bénéficier, avec le temps, de la participation active d'un nombre grandissant de pays.

Les mesures réglementaires ou budgétaires prises en vue de répondre aux externalités s'inscrivent dans un cadre cohérent pour la croissance et le développement ...

Les externalités correspondent aux conséquences des décisions économiques qui ne se font pas sentir par l'intermédiaire du marché. Bien qu'elles puissent avoir des effets considérables, leurs avantages (dans le cas des externalités positives) ou leurs coûts (dans le cas des externalités négatives) ne se reflètent pas dans les prix

du marché. Les consommateurs et les producteurs, dont le comportement dépend des signaux déterminés pour le marché, ne peuvent donc pas prendre en considération ces coûts et avantages additionnels.

... et les mesures prises pour relever le défi des atteintes à l'environnement en sont un bon exemple.

Dans le cas du commerce et de l'environnement, la libéralisation des échanges peut entraîner des résultats non souhaitables en raison de l'existence d'externalités négatives. Étant donné que les producteurs et les consommateurs ne sont pas confrontés au coût total de leurs actes et traitent les ressources environnementales comme des biens gratuits, il est possible que le commerce débouche sur une activité économique dépassant son volume optimal et porte atteinte à l'environnement.

Il est possible de remédier aux externalités négatives en taxant l'activité qui en est la cause à un taux égal au dommage marginal pour l'environnement (taxe Pigou). Le principe fondamental est que la taxe Pigou doit s'appliquer directement à l'activité qui engendre l'externalité négative. Bien que cette proposition occupe la place centrale dans la théorie économique, les gouvernements ne font pas grand usage des écotaxes. La plupart préfèrent poursuivre leurs objectifs environnementaux en prenant des mesures dirigistes ou de contrôle: normes de fonctionnement, obligation d'utiliser des technologies données, licences et permis, zonage, enregistrement et autres réglementations. La préférence pour l'intervention directe s'explique par un souci de redistribution, l'incertitude qui entoure les coûts et avantages des abattements fiscaux et le coût des mesures visant à assurer le suivi et le respect des dispositifs en place. Quelles que soient les mesures spécifiques utilisées (imposition de taxes ou prise de mesures dirigistes et de contrôle), le fait d'associer la libéralisation du commerce à des mesures environnementales appropriées entraîne une hausse des revenus et une amélioration de la qualité d'environnement. La libéralisation du commerce permet de dégager des gains économiques de l'exploitation d'un avantage concurrentiel. Si certains de ces gains s'accompagnent d'une augmentation des émissions ou de la pollution, l'adoption de mesures visant à enrayer ces effets aide à préserver les acquis de la libéralisation.

Utiliser les mesures commerciales pour remédier aux externalités environnementales n'est qu'un pis-aller

Mais que faire si les politiques nationales manquent de cohérence et si les pays ne tiennent pas compte des externalités environnementales? Les mesures commerciales ne pourraient-elles pas être utilisées pour remédier au dommage causé à l'environnement? Le recours aux mesures commerciales, que ce soit par un pays importateur ou exportateur, pour répondre à un problème environnemental, n'est qu'un pis-aller. La meilleure solution consiste à appliquer une mesure corrective à la source même de l'externalité. Cette conclusion reste valable même lorsque les externalités sont par essence transfrontières ou internationales. En outre, quand les risques environnementaux pesant sur le patrimoine commun de l'humanité sont un symptôme de pauvreté et de sous-développement, les transferts financiers ou l'assistance technique sont des instruments bien plus efficaces que les mesures de restrictions du commerce.

La création de connaissances est indispensable à la croissance, et les externalités qui s'y attachent transcendent les frontières nationales ...

La création de connaissances joue un rôle central dans l'explication du sentier de croissance à long terme des économies. Son importance est mise en évidence par le fait que la productivité est souvent le principal facteur de croissance, puisqu'elle explique en moyenne un peu plus de 40 pour cent de la croissance du PIB dans les pays de l'OCDE.

La création de connaissances donne lieu à des externalités parce que la consommation de savoir a un caractère «non rival» – en d'autres termes, une fois la connaissance découverte, son utilisation par certains ne réduit en rien l'aptitude des autres à l'utiliser dans un but identique ou différent. Qui plus est, la retombée positive associée au savoir et à la création de connaissances ne s'arrête pas aux frontières d'un pays. Il existe plusieurs vecteurs possibles de transmission internationale du savoir, tels que le commerce international, le mouvement des personnes physiques (en particulier, mais pas uniquement, de personnel scientifique) et les investissements directs transfrontières.

... et l'adoption de politiques commerciales et d'investissement ouvertes, l'investissement dans l'éducation, la protection de la propriété intellectuelle et les normes en la matière aident les pays à bénéficier de ces retombées.

Il est nécessaire que les pouvoirs publics encouragent la création et la diffusion de connaissances car les entreprises, laissées à elles-mêmes, auront tendance à sous-investir dans la recherche et le développement (R&D). En effet, elles ne sont pas en mesure de tirer profit des retombées de leurs efforts de R&D sur d'autres entreprises. La diffusion des technologies peut avoir une dimension à la fois nationale et internationale. Les pouvoirs publics peuvent intervenir pour favoriser le transfert et la diffusion des technologies en finançant la recherche fondamentale dans le cadre d'organismes publics ou d'universités, en adoptant des lois qui protègent les brevets et en accordant des crédits d'impôts pour la R&D.

Pour les pays qui souhaitent bénéficier d'éventuelles retombées internationales, l'ouverture aux investissements étrangers directs représente un avantage, de même que l'instauration d'un climat propice au transfert et à la diffusion des connaissances. Les politiques qui encouragent la concurrence sur le marché intérieur peuvent accélérer le rythme des transferts de technologie en provenance d'entreprises multinationales. Le relèvement du niveau d'instruction et de qualification de la main-d'œuvre locale, conjugué à une protection adéquate de la propriété intellectuelle et à l'existence de normes en la matière, pourrait aussi encourager l'accroissement des transferts de technologie et accroître les retombées positives.

Le commerce ouvert permet aux pays de bénéficier des échanges internationaux en tant que canal de diffusion des externalités liées au savoir. Les pays peuvent non seulement tirer des avantages (statiques) de la libéralisation du commerce via l'allocation plus efficiente des ressources, mais aussi dégager des avantages (dynamiques) des gains de productivité qui accélèrent la croissance économique.

Gouvernance et institutions

La qualité des institutions est un déterminant essentiel du bon fonctionnement des marchés ...

La notion d'institution englobe plusieurs éléments: des règles de comportement formelles et informelles, les moyens de les faire respecter, les procédures de médiation des conflits, les sanctions en cas d'infraction à ces règles et les organisations de soutien des transactions sur le marché. Il est reconnu de longue date que la qualité des institutions est une condition importante du bon fonctionnement des marchés. L'état de ces institutions influera donc probablement sur le volume d'échanges et le niveau de bien-être entraînés par la libéralisation du commerce. D'autre part, les institutions d'un pays peuvent influer sur le degré d'acceptation sociale des réformes commerciales.

L'existence d'institutions développées aidera à réduire les coûts de transactions supportés par les opérateurs, et renforcera par là même l'efficience des marchés. Les institutions qui travaillent efficacement i) canalisent l'information sur les conditions du marché, ses produits et ses participants, ii) réduisent les risques en définissant les droits de propriété et les contrats et en veillant à leur respect, iii) limitent les interventions arbitraires des responsables politiques et des groupes de pression sur les marchés et iv) préservent la concurrence sur les marchés. Disposer d'informations et pouvoir évaluer les risques sont deux préoccupations majeures des étrangers qui commercent avec un pays. Même si un pays abaisse ses barrières commerciales, les tiers pourraient être réticents à commercer avec lui si, par exemple, ils ne pensent pas que les contrats peuvent être exécutés ou ne sont pas sûrs que les paiements exigibles seront effectués.

... et une relation positive existe entre la qualité des institutions et l'ouverture.

Le rapport démontre l'existence d'une relation positive forte entre la qualité des institutions et l'ouverture. La qualité des institutions est mesurée par trois indicateurs – efficacité du gouvernement, état de droit et maîtrise de la corruption. Plus les institutions d'un pays sont de qualité, et plus l'application de droits élevés ou faibles par celui-ci fait une différence. Si la variable composite utilisée pour mesurer la corruption indique que ce problème est suffisamment grave, l'abaissement des droits risque de n'avoir aucun effet sur l'ouverture.

La qualité des institutions publiques influe sur le degré d'acceptation sociale de la libéralisation du commerce durant le processus d'ajustement et après.

L'acceptation sociale de la libéralisation du commerce est importante durant la période d'ajustement aux réformes, et aussi après que l'économie s'est adaptée à la nouvelle situation. Il est probable que le poids de l'ajustement à la libéralisation commerciale sera supporté pour l'essentiel par les secteurs en concurrence avec les importations et suscitera une résistance aux réformes, même si celles-ci sont bénéfiques pour l'économie dans son ensemble et, à long terme, pour beaucoup des personnes employées dans les secteurs en concurrence avec les importations. Deux grandes méthodes peuvent être utilisées pour assurer une acceptation sociale plus large des réformes commerciales. La première consiste à créer des «gagnants» des réformes commerciales aussi vite que possible pour contrebalancer les pressions contre la libéralisation. Cela peut se faire, par exemple, en prenant des mesures qui augmentent le volume et la qualité des informations sur les nouveaux marchés extérieurs ouverts aux exportateurs potentiels. La seconde est de limiter au minimum les pertes de ceux qui souffriront de l'ajustement en mettant en place, par exemple, des dispositifs de protection sociale (bien ciblés et temporaires).

Même après une libéralisation commerciale réussie, les gouvernements peuvent avoir besoin de répondre aux effets négatifs qui pourraient s'exercer durablement sur certains agents économiques. Les effets de redistribution et l'exposition accrue aux risques externes en sont deux exemples. Les effets de redistribution de la libéralisation du commerce peuvent consister à aggraver ou à atténuer l'inégalité des revenus, selon l'avantage concurrentiel du pays qui libéralise le type de protection dont il bénéficiait avant la libéralisation et le fonctionnement de son marché du travail. L'acceptation sociale des réformes commerciales peut être minée si l'incertitude a globalement augmenté ou si les inégalités se sont creusées. Pour éviter cela, les institutions publiques doivent intervenir davantage dans l'offre d'assurances (contre le chômage, par exemple) si l'ouverture augmente très sensiblement l'exposition nette du pays au risque (le commerce peut aussi réduire l'exposition aux risques internes), et dans la redistribution de la richesse si l'ouverture contribue à l'aggravation des inégalités.

Cohérence des politiques conduites et coopération internationale

La coopération internationale peut aider de diverses manières les gouvernements nationaux à mieux tirer parti de la cohérence des politiques qu'ils mènent ...

Dans le domaine de la libéralisation du commerce, les gouvernements qui unissent leurs efforts pour abaisser les obstacles aux échanges aident à réduire le risque que certains pays puissent obtenir des avantages, en matière de termes de l'échange, aux dépens de leurs concurrents. En agissant ainsi, ces gouvernements créent des incitations en faveur d'une ouverture des marchés avantageuse pour tous, mais qui pourrait ne pas avoir lieu sans cela. Cette action conjointe en faveur de la libéralisation du commerce leur permet aussi de mobiliser davantage de soutien interne en faveur d'un commerce plus libre en intéressant à ce processus les secteurs d'exportation qui devraient gagner à l'abaissement des obstacles dans d'autres pays. Enfin, les accords commerciaux internationaux aident les autorités à poursuivre des politiques favorables au commerce de telle manière que les groupes de pression nationaux ont plus de mal à s'y opposer.

Comme il a été dit plus haut, la coopération est nécessaire face aux retombées internationales dans des domaines tels que la politique de l'environnement et la diffusion des connaissances. L'analyse de la politique de la concurrence faite dans le rapport montre un autre exemple de coopération internationale produisant des bénéfices partagés. Les règles qui requièrent que les autorités s'engagent à l'avance à conduire une politique donnée ou à accepter un mécanisme de règlement des différends réduisent le degré d'incertitude. La coopération internationale abaisse aussi les coûts de transaction, permet aux agents économiques et aux pouvoirs publics de bénéficier d'un flux d'informations plus important et, dans certains cas, réduit le risque d'une défaillance de la réglementation. La coopération internationale peut aussi apporter une contribution précieuse au développement des infrastructures et du capital humain dans les pays à faible revenu et les aider, ce faisant, à mieux profiter des possibilités offertes par l'économie internationale.

... mais les dispositifs de coopération à l'échelon international peuvent impliquer des degrés d'engagement différents ...

C'est aux gouvernements de décider dans quelle mesure ils veulent se lier les mains dans le cadre d'engagements internationaux et de déterminer jusqu'à quel point l'uniformisation des politiques conduites répond à l'intérêt national. Il arrive qu'au plus haut niveau de la coopération internationale, les gouvernements ne fassent pas beaucoup plus qu'échanger des informations. Les consultations impliquent une forme d'engagement international un peu plus contraignant, tandis que la coordination peut conduire à s'accorder pour infléchir les politiques menées dans un sens précis. Enfin, les gouvernements peuvent s'engager explicitement en faveur d'un régime de politique économique commun assorti de mécanismes d'exécution, comme c'est le cas dans l'Organisation mondiale du commerce.

... et, du point de vue de la cohérence, le niveau optimal de coopération internationale n'est pas forcément celui qui vise le niveau d'engagement le plus élevé possible.

L'une des conditions *sine qua non* de l'efficacité de la coopération internationale est que les agences chargées d'accomplir les tâches prévues dans ce cadre disposent à la fois des informations et des instruments nécessaires pour remplir leur mission. D'autre part, il se peut que les gouvernements concernés n'aient pas une position suffisamment proche sur les avantages à attendre des engagements internationaux pris dans tel ou tel domaine, ou ne s'accordent pas sur les modalités de la répartition des charges à supporter, pour que l'on puisse parvenir à un accord utile. Ce type de difficultés milite en faveur de formes de coopération moins lourdes, et la quête permanente d'engagements plus complets pourrait déboucher sur des relations coercitives et instables qui risquent, à terme, d'avoir des répercussions négatives sur la prospérité économique. Enfin, les gouvernements peuvent être tentés d'éluder leurs responsabilités et d'échapper aux critiques en posant des problèmes en termes internationaux alors que leurs solutions réelles sont à rechercher au plan national.

L'action de l'OMC en faveur de la coopération internationale dans le domaine commercial a apporté une contribution précieuse à la gouvernance économique.

Les gouvernements ont montré à maintes reprises leur volonté de coopérer dans le cadre de l'OMC. Les meilleures preuves de cet engagement sont les cycles de négociations commerciales, les efforts déployés sans relâche pour forger des règles de conduite dans le domaine commercial, l'acceptation très large du système de règlement des différends et l'augmentation constante du nombre de Membres de l'Organisation. Si la coopération internationale dans le cadre de l'OMC gagne du terrain, c'est que chacun s'accorde sur un point: l'OMC vaut d'être préservée ou, en d'autres termes, il y a plus à gagner à maintenir le système en appliquant des politiques fondées sur des engagements partagés qu'à agir de façon indépendante dans le cadre national. Il n'en reste pas moins qu'à un moment ou à un autre, les États ont une opinion différente sur ce que doivent être les objectifs et les acteurs de la libéralisation internationale, sur les droits et obligations que les règles devraient conférer ou sur les domaines qu'elles devraient couvrir. Ces différences d'intérêts et de priorités reflètent très largement la diversité qui existe à bien des égards – taille, niveaux de revenu, degré d'ouverture, besoins de développement, capacité d'absorber les changements et d'en bénéficier – entre les Membres de l'organisation. Il ne sera possible d'y répondre que si les États continuent à estimer qu'il est intéressant pour eux de coopérer dans le cadre du système de l'OMC et se montrent prêts à s'engager à l'avance sur des politiques et des règles de comportement convenues.